Conseillers en exercice : 27 Présents : 25 Pouvoirs:

DÉPARTEMENT **CALVADOS** ARRONDISSEMENT CAEN CANTON TROARN

Référence de la délibération : 11-CM-2023-011 Date de convocation du CM: 18/01/2023

Envoyé en préfecture le 27/01/2023 Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID: 014-211407127-20230124-2023011-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/01/2023

DÉLIBÉRATION SÉANCE DU 24/01/2023

11-CM-2023-011 - Rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados - SDEC.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-39,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados – SDEC – a transmis son rapport d'activité de l'année 2021,

Après avis de la commission Urbanisme du 9/01/2023, Sur proposition de Monsieur BERTHAUX, rapporteur de ce dossier,

Le Conseil Municipal,

Article 1: PREND ACTE du rapport d'activité de l'année 2021 du Syndicat

Départemental d'Energies du Calvados - SDEC.

Article 2: Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière,
- Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados - SDEC.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication le et sa transmission au contrôle de légalité le. Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Christian LE BAS